

## US ET COUTUMES DU MONDE VERRIER AUX TEMPS MODERNES

Conférence donnée devant l'association La Réveillée  
Jacqueline BELLANGER – Août 1999

### INTRODUCTION

Je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui et du charmant accueil que vous m'avez réservé. C'est dans la chaleureuse ambiance de la réunion de l'AFAV (Association française pour l'archéologie du verre), à Albi, que j'ai spontanément accepté votre invitation qui me touchait et me flattait... Acceptation inconsidérée, car en y réfléchissant, je me suis dit que je ne manquais pas d'audace ! J'allais être amenée à vous entretenir de ce vous connaissez aussi bien que moi, et même probablement mieux.

Dirai-je aussi que j'ai été fort impressionnée par la rencontre des trois familles – la première - qui nous a précédés ici même il y a 23 ans. Les connaissances des participants, la profondeur de leurs recherches, la richesse de leur expression n'ont pu que m'inquiéter plus encore.

Certainement influencée par la conception moderne de l'histoire, qui traite autant de la vie quotidienne et des phénomènes de société que des hauts faits et des conflits, j'ai eu envie de vagabonder avec vous au fil du temps dans les provinces et les marches de France, en tentant de suivre l'évolution de la société verrière, un peu fermée, un peu étrange, mais inséparable d'un monde en marche.

On ne saurait cependant courir sur tous les chemins durant les trois siècles des Temps modernes. J'ai décidé de ne pas me risquer sur ceux de votre Languedoc, bien que son rôle ait été essentiel, voire primordial.

Essayons donc d'être simple et de choisir :

- un thème : le monde verrier
- un pays : la France et les Marches de l'Est
- une époque : les Temps modernes (1453 – 1789)

\*\*\*

### LE THEME

On pourrait parler du monde du verre à partir du 4<sup>ème</sup> siècle. A Cologne, l'empereur Constantin accorde aux verriers le statut d'Hommes libres (Ingenui) et promulgue, le 21 août 367, un édit qui exonère les verriers des « charges de la République ». A la même époque, à Byzance, l'empereur Théodose (378 – 395) exempte ses verriers de certains impôts.

Au cours du Moyen Age, la société verrière s'organise autour de deux pôles :

#### **En Europe, les corporations**

Dès 1268, les verriers forment une corporation à Venise, en 1363 à Augsbourg, en 1587 en Hesse. Aux 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> siècles, les verriers ont été rattachés aux corporations des « fèvres » ou « orfèvres ».

Venise est à la fois la plus ancienne et la plus caractéristique de ces corporations. A coup sûr, autour de l'an 1000, des verriers se sont installés dans la ville. Des recherches approfondies et récentes ont mis en évidence l'existence depuis le 9<sup>ème</sup> siècle, en Grèce (à Corinthe), d'une véritable école de « verriers », laquelle essaima entre autres en Toscane, à Altare, à Venise, où s'organise la corporation avant qu'en 1291 les doges n'imposent le transfert à Murano de tous les ateliers vénitiens, causes de trop nombreux incendies. En 1453, les Muranistes inventent le cristallin. Pour les verriers comme pour les historiens commencent les Temps modernes.

La corporation des verriers et sa réglementation tiennent une grande place dans la législation de la « Sérénissime République » : interdiction de construire des fours sans autorisation préalable, surveillance des importations de matières premières, etc. – toute une série de mesures compliquées forment le « Statut de Murano » de 1502. Détenteurs du secret du cristallin, les verriers ne sont pas autorisés à quitter leur atelier, ni leur île, ni a fortiori la ville. Ils risquent le bannissement et la mort.

### **En France, les gentilshommes verriers**

Les nobles descendants des preux de Charlemagne ont constitué une importante féodalité. A partir de la fin du 11<sup>ème</sup> siècle, la noblesse participe aux Croisades. Après avoir participé à la 7<sup>ème</sup> (1248 – 1259), Saint Louis n'a pas manqué de voir des seigneurs rentrer ruinés de ces terrifiantes – et extravagantes – expéditions. Ils ont hypothéqué leurs biens, puis les ont perdus - et aussi leurs serfs -, et souvent leurs épouses ! Il choisira, dit-on, de les autoriser à souffler le verre, magique produit du feu, sans déroger.

Au milieu du 13<sup>ème</sup> siècle (Venise 1268 – gentilshommes verriers en France vers 1265), les fondements de la société verrière sont donc posés.

\*\*\*

## **LE PAYS**

La France est le pays des gentilshommes verriers, mais chaque région (23 en 1789) a ses particularismes, tant en ce qui concerne le mode de vie en général que le monde verrier en particulier. Différents des artistes, et a fortiori des artisans, tenant à ces différences, attachés à une noblesse parfois contestée, les verriers sont souvent considérés comme des marginaux (un article paru en 1973 dans la Revue du Comminges souligne que « *le verrier est un cas social* »). Ce caractère est accentué par la mobilité des verriers qui – en dehors peut-être des vénitiens – luttent par des migrations contre les dures lois de la concurrence.

Les Normands sont d'origine picarde, ils accueillent des Languedociens ; les Dauphinois se dirigent vers le Nivernais ; les Lorrains vont partout, avec à partir du 16<sup>ème</sup> siècle une préférence pour les pays protestants ; les Italiens s'adaptent à tous les milieux, à tous les régionalismes, surtout les Altaristes qui demeurent légalement liés à leur patrie, tandis que les Vénitiens, migrants coupables aux yeux des leurs, constituent de nouvelles communautés.

Certaines régions plus importantes et/ou plus caractéristiques justifient un choix obligatoire. Si on exclue le Languedoc – vous savez déjà ma prudence entêtée -, les régions les plus importantes sont :

- La Lorraine (plus l'Argonne et la Franche Comté)
- Le Nivernais (et ses monopoles)

- La Normandie
- Le Centre auvergnat – Le Périgord

## La Lorraine

En même temps qu'à Venise, l'industrie verrière prend son essor en Lorraine. La production est si importante et le commerce si florissant tant en grand verre qu'en miroirs convexes ou concaves et qu'en menu verre que le duc de Lorraine se voit obligé en 1448 d'édicter une charte des verriers.

La charte de 1448 accorde aux verriers des privilèges qui appartenaient aux gens nobles, extraits de noble lignée. Ils sont assimilés aux nobles d'origine. Leur état de noblesse ne résulte pas de lettres patentes, il est « *reconnu comme antérieur* » (Sauzay 1884). La charte sera précisée en 1469 par le duc de Lorraine Jean de Calabre.

Les gentilshommes verriers avaient le droit de prendre en forêt tous les bois, sables et herbes nécessaires à l'exercice de leur noble métier. Ils étaient exempts de taille, d'impôts, etc., dispensés de fournir des chevaux de guerre. Les gentilshommes verriers avaient le droit de faire paître en forêt 25 porcs pour leurs ménages et leurs aides. La redevance au seigneur était souvent minime et se réglait dans bien des cas en produits de verrerie. Une charte corporative fixait par ailleurs avantages et rémunérations des nobles verriers, dont bénéficiaient les maîtres, et même leurs aides, ouvriers et apprentis. Les lettres patentes se terminaient toujours par une phrase invariable : « *à l'égal de tous les autres nobles du royaume* ». Comme les autres, d'ailleurs, ils étaient astreints aux devoirs de guet, de garde, de détention, de défense des frontières. La tradition lorraine affirme que la particule précédant le nom des verriers correspondait aux verriers de grand et de menu verre suivant qu'elle était au singulier ou au pluriel. Dans le Sud-Ouest, plus tard, au temps de la Réforme, on distinguera ainsi les catholiques des protestants.

L'évolution des mentalités se manifeste sur le plan personnel et sur le plan professionnel. Au début du 15<sup>ème</sup> siècle, des alliances se nouent entre gentilshommes verriers et noblesse de race, et même entre gentilshommes verriers et haute bourgeoisie lorraine. En 1492, deux seigneurs lorrains, maîtres de verrerie, Thiétry et Thizac, s'en vont à Venise échanger le secret des « Muranistes » (choix des composants, dosage rigoureux, et peut-être addition de quelque produit plus secret encore) contre le leur (la fabrication du verre plat à partir de cylindres – ou manchons).

Avant l'arrivée des verriers, les ducs de Lorraine avaient connu nombre de déboires dans la gestion des forêts appartenant pour la plupart aux grandes abbayes ; déboisement et essartage étaient près de ruiner la forêt tout entière. A l'arrivée des verriers, la situation se complique et s'aggrave. Le duc en effet choisit de soutenir les verriers en leur concédant des accensements. Il pense ainsi limiter les débordements des conflits entre seigneurs locaux et abbatiales, entre abbatiales et verriers.

Ces derniers sont des indépendants. Ils échappent à tout corporatisme. Semi-nomades, itinérants, comme ils se disent eux-mêmes, ils vont de clairière en clairière, montant quelques « houbettes » - petites maisons démontables – quelques cabanes à outils, un grand hangar, des fourneaux légers qui dureront bien une campagne... Tout cela se démonte, se transporte quand la clairière s'est « trop élargie » ! On va plus loin, vers de hautes futaies, toujours « seigneurs », toujours libres comme l'air, mais on se déplace tous ensemble, comme une tribu, comme un clan. Des circuits s'organisent, au bout de quelques campagnes on revient au premier hameau, souvent dénommé « vieille verrerie ». Les premiers accensements, assortis de nombreux privilèges, vont les fixer. Mais ces privilèges se multiplient très vite, les verriers construisent. Les ducs y trouvent des avantages, mais dès le milieu du 16<sup>ème</sup> siècle, ils sont impuissants contre leurs protégés.

Ils sont libres, ces gentilshommes verriers, mais bigrement organisés.

Bien vite ils ont compris qu'ils ne pourraient assurer seuls le développement rapide de leur projet professionnel. Ils font appel pour tous les travaux annexes à la population de bordure de forêt...et à la main d'œuvre féminine (cueillette, fabrication de paniers, emballage, etc.) ! Des familles entières resteront attachées, quoiqu'il arrive, au service de ceux dont ils partagent le genre de vie et les « espoirs de clan ». Il est vrai qu'en dehors de l'intérêt matériel qu'ils présentent, les maîtres verriers – familièrement surnommés « hazis » (pour « havis », grillés en surface, rôtis, desséchés) – exercent sur ces humbles un attrait particulier dû au mystère de leur origine et à un prestige un peu trouble : quelque part alchimistes, pour ne pas dire sorciers, ils transmutent par le feu des matières inertes, grisâtres, pulvérulentes, en un produit limpide, scintillant sous la lumière ; les femmes collectent dans la forêt des herbes magiques qui, par un sortilège inquiétant et merveilleux à la fois, transforment le sable en « eau solidifiée » !

Le système du semi-nomadisme tend à disparaître avec la multiplicité des accensements, le développement des communications et de la technique, et aussi avec l'aisance acquise par les familles de verriers. Les fours durent de six mois à un an ; on doit parfois les arrêter pour réparer, mais l'emplacement devient de plus en plus permanent.

Il faut distinguer deux régions dans le Duché de Lorraine : la Vôge, au Sud, qui partage la forêt de Darney avec la Franche – Comté, et l'Argonne au Nord, mi-lorraine, mi-champenoise. Les conditions de travail, les conditions économiques, et conséquemment la vie quotidienne des verriers, y sont différentes.

C'est dans la Vôge que le monde verrier lorrain atteint son apogée au 16<sup>ème</sup> siècle. La stabilité se manifeste dans le premier quart du siècle, l'enrichissement des verriers leur fait adopter une demeure fixe, de plus en plus confortable. C'est une maison forte, car ils défendent les frontières. Elle rassemble entre ses murs de pierre quatre ou cinq familles de gentilshommes. Il peut même y avoir là « *3 maisons maisonnées et leur territoire qui peut contenir 400 arpents de terre...* ». La verrerie a tendance à s'élargir tout autour. Tout ceci traduit la poussée familiale. La démographie est en pleine expansion dans les secteurs verriers. Oligarchie fermée de gentilshommes verriers, cette entreprise artisanale qui détient à elle seule le secret de fabrication a une très grande cohésion familiale et professionnelle.

Le privilège de souffler n'appartient qu'aux membres de la famille, exclusive qui leur permet de conserver leur monopole. Le secret est maintenu par un serment solennel.

On pratique l'endogamie – comme partout chez les verriers – et les familles sont prolifiques. Il y a une nécessité impérieuse d'essaimer. Les successions sont minutieusement étudiées, comme les contrats de mariage, et s'il y eut étrangement peu de procès, c'est que le maître de verrerie avait au premier degré le pouvoir de justice. La structure familiale est très forte, comme d'ailleurs la hiérarchie artisanale qui lui est liée. La verrerie est souvent partagée en une société de participation. L'indivision commande la vie familiale et l'entreprise. Le mariage se traite en affaire, en parts. Les alliances sont savamment entrecroisées. La solidarité est totale. Les conflits d'intérêts sont inévitables, d'autant qu'il n'est pas rare de voir un veuf ou une veuve se remarier trois fois ; le partage des biens est difficile entre les enfants de plusieurs lits, d'autant qu'ils ont de plus en plus de biens convertissables (non seulement bijoux et bijoux, mais aussi effets financiers).

Les verriers sont fêrus de titres nobiliaires par intérêt et par fierté. Leurs serviteurs les appellent Messieurs et les considèrent comme des chevaliers.

Ce sont des hommes d'action profondément engagés dans leur profession. Rudes et courageux, ils exposent leur vie devant les brasiers, brûlent leurs yeux à la lueur aveuglante de la matière en fusion. Ils doivent mener une activité mixte, celle de paysans, de chasseurs et de pêcheurs, être proches des ouvriers, traiter avec les marchands locaux, organiser les campagnes et le ravitaillement des « hottiers ». Bien que certains sachent lire, écrire – et surtout compter !

Après avoir évité les tabellions au 15<sup>ème</sup> siècle, au 16<sup>ème</sup> au contraire ils traitent avec les notaires et les font même venir chez eux pour les baux, les acquisitions, les ventes, les héritages – et même pour les contrats de travail.

Autour des verreries et des maisons fortes se sont d'abord agglutinés de petits hameaux, longtemps appelés granges. La croissance est si rapide et l'aspect si cosu qu'on parlera de « *moyens villages* ».

Quant aux maisons des verriers qui n'allèrent pas habiter – pour les plus riches – dans des châteaux et manoirs fortifiés, il ne reste guère plus que de rares vestiges, mais les documents nous renseignent sur leurs grands portails, sur les 2 ou 4 tours qui les protégeaient, les cuisines lambrissées à vastes cheminées, équipées de cuivres, d'étains, de faïence – partout de la vaisselle de terre, de bois, de la poterie et des verres. Une grande salle appelée poêle sert de salle « à manger et à coucher », avec des lits de cour. Le mobilier, d'abord fruste, s'est amélioré. Les coffres et bahuts contiennent de la vaisselle fine, de riches habits de cérémonie – velours, soie, brocart, dentelles et chapeaux brodés. Dans les chambres hautes, importantes réserves de linge de toile et de chanvre. Pendus aux murs, arquebuses et fusils, épées et escopettes (Germaine Rose - Villequey).

Les verriers ont une grosse influence sur l'évolution ascendante du commerce lorrain, de la fin du 15<sup>ème</sup> au milieu du 16<sup>ème</sup> siècle. C'est alors qu'en Lorraine, comme dans une grande partie de l'Europe occidentale, sévit une crise économique. L'effondrement du prix du verre est tel que l'existence des verreries est menacée. Après avoir, sans succès, tenté de sauver leurs entreprises en abaissant leurs prix de revient, puis en contingentant leur production, déconcertés, les verriers se tournent vers leur souverain.

Le gouvernement, tenu de respecter les engagements pris, et les privilèges accordés aux verriers, cherchait depuis longtemps un prétexte à intervention. Le Régent, Nicolas de Vaudémont, mesure tout l'intérêt fiscal et économique qu'il y aurait à intervenir et à intégrer une industrie et un commerce jusqu'alors en marge dans le pays. Il a en tête un droit à la production et, s'il est encore inapplicable en cette période de crise, l'impôt des verriers est virtuellement décidé. La charte va insensiblement être révisée, dans le sens d'une mainmise de l'Etat, qui légifère en matière douanière, créant des tensions politiques avec son voisin Charles Quint.

Nicolas de Vaudémont n'a pas perdu de vue qu'il fallait trouver des acheteurs. Il a recours à la solution du monopole. Après l'échec d'un marchand lorrain, il fait appel à un étranger, un Bâlois, Jean Lange Calderin, grand marchand international dont les débouchés, vastes et lointains, avaient une envergure telle qu'à l'époque on pouvait la dire mondiale. Vous avez dit moderne ?

Le monopole Calderin dura 5 ans (1556 – 1561). Pendant la même période, la reprise en mains de la réglementation s'impose : les agents ducaux exercent dorénavant leur contrôle contre la fraude éventuelle de manière tatillonne. Les charges fiscales exercent d'abord une offensive contre le personnel des verriers, puis contre les verriers eux-mêmes. On interviendra jusque sur les contrats de travail... Au moment de l'édit de Nantes, on limitera par décret le droit d'embauche du maître de verrerie : il devra exiger un certificat de moralité et de catholicité, applicable à tout le personnel.

Contre les maîtres de verrerie eux-mêmes se déclenche une autre offensive, la vérification des titres au cours des recherches de noblesse, auxquelles n'échappent pas les plus célèbres familles. Les radiations ne sont pas rares. Les verriers, dégoûtés, sont parfois poussés à l'exode – les moins bien lotis, probablement. Mobilité de l'industrie, mobilité des hommes, lointaine résurgence du semi-nomadisme fondamental. Les directions d'émigration seront le Nord, la Picardie, Liège, Louvain, ainsi que les provinces limitrophes, la Sarre, la Thiérache, les confins de la Rhénanie et des Ardennes.

La situation des protestants en Lorraine s'est aggravée dans ce mauvais climat. L'impact des guerres de religion va pousser certains réformés vers des régions plus lointaines, mais plus accueillantes : en Angleterre et en Irlande, où ils feront souche dès 1567 ; en partance vers le Languedoc, d'aucuns s'arrêteront en Nivernais. Certains pourtant ne s'expatrieront pas trop loin : la Franche Comté proche et libre est prête à les accueillir.

Le duc et son entourage tentent de faire redémarrer l'industrie verrière dans le bailliage d'Allemagne et sur la frontière de l'Argonne. Ils y soutiennent les verriers par des subventions et des commandes officielles. Des verriers lorrains qui veulent oublier l'intervention ducale dans la composition puis dans les fabricats, verriers protestants ou catholiques mais tous de langue française, venus de la Vôge ou de l'Argonne, vont créer un groupe de verreries qui prospéreront un temps dans la région de Forbach et de Saint Avold, à Merlebach, à Longueville (verrière abbatiale), d'autres au pays de Bitche acquis en 1605. Elles ne survivront pas à la guerre de Trente ans.

Un règlement de 1604 destiné à limiter la fraude fiscale met fin à certains différends mais viole en partie ce qui demeure de la charte des verriers : les privilèges nobiliaires et fiscaux sont restreints aux seuls gentilshommes verriers des anciennes familles travaillant ou faisant travailler le verre. Plus moyen d'accéder à la noblesse par l'exercice de l'art de la verrerie. La formule choisie laissera vivre en Lorraine deux types de verriers : des nobles qui peuvent être verriers, et des verriers qui ne seront pas forcément nobles. C'est à ces derniers que se joindront ces « immigrés » souabes et tyroliens promenant depuis 1572 dans la région de la Petite Pierre (pays de Bitche) nombre de petites verreries portatives – *Glasshütte* – qui subsisteront longtemps dans la contrée.

L'art du verre lorrain, qui jusqu'alors avait résisté aux règlements corporatifs, va à présent s'inscrire dans leurs limites étriquées. Dans un premier temps, tous ceux qui ne touchaient pas à la matière première mais au commerce du verre sont intégrés au Han des Merciers, confrérie à caractère régional qui s'étend à toute la Lorraine, dont les statuts assez libéraux admettent même les étrangers au duché. Puis, en 1601, le duc Charles III tente de faire entrer tous les verriers dans une corporation générale, sorte de fédération de corporations, dans un double souci politique et financier.

Encore une atteinte à la liberté ! C'en est trop ! Une vraie psychose de départ se développe. La dispersion des familles nuit à la cohésion régionale. Le « secret » se dilue (il ne demeure qu'en Angleterre, où le serment se renforce ; on le verra plus tard renaître au Nord de la Lorraine). Dans les centres verriers européens, il ne s'agit plus guère que de recettes ou de tours de mains.

Le pays lorrain, centre nerveux de l'Europe, subit depuis la fin du 16<sup>ème</sup> siècle les contrecoups de tous les problèmes socio-économiques, religieux, politiques et militaires. L'histoire de ses verriers évoque à elle seule les bouleversements d'un monde qui bascule de la fin de la Renaissance au début du Grand Siècle. Les marginaux se sont adaptés, et du même coup modernisés.

Les verriers lorrains deviennent indirectement marchands, laissant des stocks dans les grands centres (Saint Nicolas du Port). S'ils le pouvaient, ils joueraient à la hausse et à la baisse. Ils profitent de leur condition de frontaliers pour bénéficier du change. Ils voyagent beaucoup pour se

renseigner sur la demande. On parle de femmes de verriers, « à cheval », qui visitent les clients ou les correspondants (parfois de simples hôteliers).

Tous ces verriers, même installés au loin, gardent des rapports étroits avec leur milieu d'origine, surtout liens familiaux et comportement traditionnel, droit d'aînesse et solidarité, qui s'exercent même lors des rivalités entre nobles imbus de leurs titres et voisins paysans, ou relations d'auberge. Ils sont durs et belliqueux. Leur métier donne soif et la fréquentation des auberges ouvre la voie à des querelles qui vont jusqu'aux bagarres, à l'usage de l'épée et de ces deux couteaux qu'ils portent à la ceinture comme ils l'ont vu faire à Venise.

Fidèles à leur suzerain, ils dissimulent souvent leurs profits. Leur piété est grande, mais leur conscience ne s'embarrasse pas trop de scrupules quant aux affaires. Ils sont touchés par la Réforme, mais sans drame. Osons le dire, si certains se sont expatriés à cette occasion, « *l'argument théologique ne fut pas le plus déterminant* » (Germaine Rose - Villequey).

Au delà de l'enseignement du métier, des secrets de fabrication inlassablement transmis, leur identité s'affirme au travers de fortes structures sociales : l'orgueil de la caste, la fierté du patrimoine transmis, un genre de vie demeuré immuable pendant au moins trois générations, le prix qu'ils attachent à leur titre de chevalier, à la possession d'armoiries, au droit de porter l'épée et l'habit de gentilhomme.

Et pourtant, au 17<sup>ème</sup> siècle, les verriers lorrains connaîtront l'échec : ils seront dans l'impossibilité de se maintenir au niveau de l'Europe occidentale, et la guerre de Trente ans leur donnera le coup de grâce.

A cet échec qui plonge la Lorraine verrière dans la pénombre jusqu'aux deux tiers du 18<sup>ème</sup> siècle, il y a trois raisons mêlées : la part des circonstances, la part du gouvernement, la part des verriers. C'est bien de l'évolution d'une société qu'il s'agit.

La Franche Comté et l'Argonne semblent inséparables de la Lorraine, du fait de leur proximité géographique. Elles s'en distinguent cependant dans le domaine du monde verrier par des traits spécifiques.

### **La Franche Comté**

Plus que la géographie, c'est l'histoire qui distingue la Lorraine de la Franche Comté (qui appartient à la Bourgogne, dépendit du Saint Empire jusqu'à Nimègue en 1678 et fut rattachée à la France en 1694). Une frontière ténue sépare en deux la forêt de Darney : le Nord est lorrain, le Sud comtois.

La Franche Comté, région verrière depuis le 13<sup>ème</sup> siècle (les plus anciennes verreries de France, Courtefontaine et la Vieille Loge, sont dans la forêt de Chauv), ne prendra son essor qu'au début du 15<sup>ème</sup> siècle pour le grand verre, et vers la fin pour le menu verre. Elle s'affirme en temps que région verrière très importante au 17<sup>ème</sup> siècle.

Il semble que la Franche Comté ait échappé à la règle générale : tous les verriers n'y étaient pas nobles, et la noblesse n'y apparut jamais comme une condition de base pour souffler le verre et porter le titre de maître verrier.

Les gendres – et même les fils – sont souvent tentés de travailler seuls. On voit s'envenimer des disputes à propos de secrets de fabrication, et les mariages entrecroisés ne suffisent pas à les

protéger. On embauche des étrangers, mais on ne leur dévoile pas les « trucs » du métier. Entre soi, et peut être même en leur présence, on les appelle « Corniaux » ou « Corniots ».

Nul doute que les circonstances initiales permettent assez tôt l'immigration de verriers venus d'Europe centrale, de Bohême peut être, via l'Autriche et la Suisse.

De plus, en Franche Comté, et notamment dans le Haut Doubs, les verreries appartenaient souvent à de riches propriétaires. Les nombreux descendants qui désiraient se libérer de certaine cohabitation et de certaine dépendance pouvaient avoir le titre de maîtres verriers, mais cela n'impliquait pas qu'ils soient propriétaires de verreries.

Aux fins de produire pour leur propre compte, et suivant leur spécialité, ils pouvaient louer ou acheter un ou plusieurs ouvreaux dans une verrerie. Etrange procédé pour faire admettre quelque suprématie. Il est difficile de juger de la durée de la formule. On a tout lieu de supposer que ceux qui réussissaient recherchaient une liberté plus grande, une certaine autonomie, s'installaient et devenaient peut être les patriarches de nouvelles « grandes familles ».

Il va sans dire qu'ici comme ailleurs les privilèges des verriers ne sont guère du goût des gens du cru qui se méfient de cette communauté à part, laquelle menace leur droit de pâturage et de glandage.

L'unique lien avec les villageois est la messe du dimanche.

La « main-morte » (interdiction de se marier dans une autre seigneurie) ne s'applique pas aux verriers. Ceux-ci, qui peuvent être et sont le plus souvent cultivateurs, éleveurs et marchands ambulants, peuvent se déplacer où bon leur semble, rencontrer d'autres communautés verrières, commercialiser leur production.

Si l'anoblissement a des raisons économiques, en forêt de Darney, - au Sud comme au Nord -, elles sont surtout militaires. Les ducs de Bourgogne, en conflit permanent avec les ducs de Lorraine, disposent avec les verriers de gentilshommes armés, lesquels règlent énergiquement entre eux les différends qui les opposent.

On tue pour accéder à un poste important, on tue pour une affaire que l'on considère d'honneur. Les relations avec les autorités sont parfois difficiles, et l'affaire, qui peut être réglée par les armes, peut l'être aussi avec un levier de fer ou quelques flacons de verre incandescent. Par contre, l'entraide est efficace et bienveillante. La veuve garde le droit au four et peut mener diverses campagnes jusqu'à son remariage éventuel – elle remettra alors ses droits à son nouvel époux. En cas de ventes forcées, les orphelins mineurs insolubles sont défendus et soutenus par les maîtres verriers voisins.

Plusieurs membres de ces familles verrières assurent des charges civiles et religieuses. Les verriers ont refusé les règlements corporatifs, mais en cas de problème, ils se réunissent pour décider des mesures à prendre. Aucun acte ne révèle l'existence d'un « grand maître » ; il semble pourtant qu'il y en ait un.

Ils partiront cependant, eux aussi, moins peut-être par nécessité que par tendance héréditaire : « *Quand le verrier émigre avec sa famille, il emporte les titres et les copies des titres préparés par un tabellion. Il est porteur d'un certificat tel celui donné par le parlement de Dôle à J. de Thiéry en 1622, « pour lui servir en Languedoch et provinces dépendant du parlement du Toulouze, esquelles il s'achemine pour y travailler l'art de la verrerie »* ».

Ici aussi, plusieurs groupes d'émigrés se sont formés. Le plus important gagne l'Angleterre, ou l'Irlande, ou même les Amériques ; ils se font appeler « les verriers français ». Un peu moins nombreux, un autre part vers les Pays Bas, via la Picardie ; ils s'établiront en Thiérache, dans le Hainaut et en Brabant ; plus tard ils gagneront le Pays de Chimay, Namur, Liège, la Rhénanie. Certains demeurent en tant que grands seigneurs fonciers dans les forêts proches des grands carrefours. Beaucoup deviendront maîtres de forges. Des équipes partent vers la Puisaye et la Bourgogne, vers la Savoie et l'Italie, et bien sûr vers le Languedoc où, comme je vous l'ai dit, nous n'irons pas, puisque nous y sommes !

### **L'Argonne**

Les verriers d'Argonne sont mi-lorrains, mi-champenois, ou plutôt choisirent tour à tour l'appartenance à l'une puis à l'autre province. Au cours du 16<sup>ème</sup> siècle, on voit souvent ces frontaliers passer volontairement, et fort aisément semble-t-il, de Lorraine en France et vice versa en fonction des espoirs de subvention et des avantages que pouvaient leur donner le duc ou le Roi, ou tout bonnement pour échapper aux impôts et taxes...et à la justice de l'un ou de l'autre !

Quant à la noblesse, ou à la roture ? Il semble qu'avant le 16<sup>ème</sup> siècle, il y avait en Argonne nombre de verriers roturiers, tel ce Jacquot Mouton, au nom sans équivoque, qui fut verrier en Binois en 1495. Après 1520, tous ceux dont le nom nous est parvenu sont écuyers !

Les règles sont-elles plus souples ? Les verriers plus rares ? Les rivalités moins féroces ?

Il y a bien ce Jean Warin des Androuyns, apparemment noble, qui n'était pas verrier, et qui épouse la fille d'une famille de verriers de la Vôge, apprend le métier auprès de sa belle famille et revient faire souche en Argonne, ancêtre d'une célèbre dynastie de verriers.

C'est son fils, Bernard ou Bertrand des Androuyns, qui, dit-on, introduira en Argonne et en Lorraine du Nord le fameux cristallin dont il aura acquis la technique auprès de...de qui donc, voyons ?

Il semble qu'en Argonne, seuls les maîtres étaient gentilshommes, et qu'ils employaient des ouvriers roturiers qu'ils nommaient malabres et interpellaient rudement « sacrés mâtins ! ».

Il y a lieu de préciser qu'en Argonne, le gentilhomme verrier est un « souffleur de verre ». Tous les autres emplois de la verrerie peuvent être tenus par n'importe qui, ouvrier spécialisé, manœuvre ou domestique ; ils peuvent être d'une certaine façon privilégiés, mais n'ont pas droit au titre, ni bien sûr à l'habit. Et ce n'est pas l'image la moins pittoresque que celle de ce gentilhomme harassé, cramoisi, nu sous une vague chemise – qui ressemble à une chemise de femme (quand ce n'en est pas une) -, de ce gentilhomme qui, au moment de souffler, va ceindre l'épée après avoir coiffé le chapeau brodé.

### **Le Nivernais – Les Monopoles de Lyon, de la Loire, d'Orléans**

Le Nivernais, région verrière au Moyen Age, demeure longtemps dans un demi-sommeil, et n'est sorti de sa torpeur que du fait des verriers étrangers : Picards de grand verre au 14<sup>ème</sup> siècle, quelques Lyonnais, des Languedociens, des Lorrains de grand verre au cours du 16<sup>ème</sup> siècle, et, sur la fin, des Altaristes. Ce n'est qu'au 17<sup>ème</sup> siècle qu'apparaissent des verriers de souche française. Au premier plan, des Picards, des Languedociens, des Lorrains de grand verre. Il n'est donc pas surprenant qu'il y ait en Nivernais des familles de gentilshommes figurant au nobiliaire avant 1560.

Si dans l'ensemble du royaume on continue à assurer une fabrication courante, dans les classes aisées, entraînées par les reines florentines, on se tourne vers des modèles italiens, ou à l'italienne. Des Italiens sont donc sollicités, mais jusqu'à la fin du siècle ils demeurent peu nombreux et dispersés.

Les Vénitiens ne peuvent quitter Murano. Leurs concurrents altaristes au contraire ont l'autorisation légale de s'exiler moyennant une redevance. Cette importante disposition émane de la puissante corporation de l'Université dell'Arte Vitrea, formée à Altare en 1495 et dirigée par des Consuls.

Altare est un petit bourg du duché de Mantoue, entre Gênes et Savone, où s'est formé un nid de verriers, longtemps considérés comme des émules des Muranistes. Les recherches récentes ont permis d'affirmer qu'Altaristes et Vénitiens ont été formés par des Toscans, initiés à Corinthe.

Les Altaristes, présents en Provence et en Dauphiné depuis fort longtemps, apparaissent à Lyon au milieu du 16<sup>ème</sup> siècle, l'existence des foires locales assurant la liberté du travail à Lyon, qui devient terre d'asile pour les gens d'art et de métiers.

Jacques Sarode arrive vers 1550, et obtient une reconnaissance officielle. Il va réaliser un réel tour de France de la verrerie et de l'émaillerie. Il est autorisé à monter des ateliers dans un certain nombre de villes et à former des ouvriers spécialisés – altaristes (vers 1615, leurs descendants, ouvriers et gentilshommes verriers, seraient 2000 à 3000 !). Quand Lyon connaît de graves difficultés économiques, les verriers cherchent de nouveaux sites. Refusés à Mâcon, ils s'installent à Châlons sur Saône.

C'est en 1585 que quatre Altaristes, Sarode et trois nouveaux venus (Bartholus, Ponte et Ferro) inaugurent vers Nevers un siècle de verrerie. Sarode y sera marchand de verrerie de 1585 à 1599. En usage à la fin du 16<sup>ème</sup> siècle (et certainement avant), le système altariste se pratique encore au milieu du 17<sup>ème</sup>. Ceci explique une certaine dépendance des colonies altaristes d'Europe avec leur terre d'origine. Quand un besoin de main d'œuvre se manifeste quelque part, on peut faire appel aux Altaristes disponibles. Cela évite l'embauche d'ouvriers indigènes...et contribue à sauvegarder les secrets de fabrication. La souplesse de comportement, la mobilité, la faculté d'adaptation, un pragmatisme certain contribuent au bénéfice de tous.

Ils donneront naissance au Monopole de la Loire (Jean Castellan à Nevers et Poitiers puis Orléans ; Jean Castellan et son neveu Bernard Perrot à Nevers et Orléans ; puis Bernard Perrot seul à Orléans...mais c'est une autre histoire !).

Il faut d'ailleurs noter que les Italiens –altaristes – s'installeront toujours sur les voies d'eau (Rhône, Loire, Seine) en véritables négociants, véritables entrepreneurs des temps modernes. Les verres circulent par voie d'eau, pris en charge par des marchands voituriers qui rapportent la soude (barilla) responsable de la blancheur des verres, qui vient d'Alicante.

A Nevers, différemment de Lyon, les artisans sont soumis à une organisation corporative. Les statuts sont édictés par le duc – les échevins réussissent à échapper au contrôle des Maîtrises.

La question s'est posée voici quelques années (1991) de savoir si le rôle de Louis de Gonzague, seigneur de Montferrat où est situé Altare, a été déterminant dans l'installation des verriers. D'aucuns considèrent que c'est plutôt l'emplacement de Nevers au confluent de la Loire et de l'Allier et le succès des produits altaristes qui en sont la cause. Cela me paraît vite dit lorsque tout bêtement on s'aperçoit que le nouveau duc (italien comme les reines) a amené dans ses bagages faïenciers, émailliers et verriers. C'est plus qu'une coïncidence !

On a parfois affirmé que les verriers italiens « *étaient nobles et avaient su garder en France leurs exemptions et privilèges* ». Ceci reste à prouver, d'autant plus que se poserait la question de leur anoblissement en France. Suivant d'autres sources, il semblerait que nombre d'Italiens originaires de Murano et d'Altare aient souvent réclaté le titre de gentilshommes verriers, ce qui ne signifie pas qu'ils l'aient obtenu !

Il faut par contre préciser qu'ils ont été soutenus par Henri III, qui leur concède des lettres patentes (1574 et 1586) enregistrées par les échevins de la ville en 1594.

Les quatre Altaristes que nous avons cités ont formé une association, ils ont loué une maison dans la rue de la Tartre et y ont construit un four. L'association sera officiellement dissoute en 1588, mais le soutien royal demeure et le flambeau est repris par Henri IV et Sully qui favoriseront partout les monopoles royaux – l'Argonne et la Normandie entre autres se sont ajoutés à ceux des Altaristes « nivernais ».

A partir d'Henri IV, dit-on, ne sont nobles que les verriers de noble extraction ou descendants d'anciens verriers. L'ambiguïté s'estompe. Les recherches de noblesse s'accroissent.

Au 17<sup>ème</sup> siècle à Nevers, les verriers formaient une catégorie à part, et n'apparaissent ni comme des aristocrates, ni comme des artisans. Leur maison semblait pittoresque, de style italien au milieu de constructions traditionnelles. Ils exerçaient un métier difficile qui occasionnait, dit-on, des maladies et yeux et des poumons, mais en général ils avaient de la fortune. En dépit de tout, cela « aide ».

### **Un nid d'émailleurs**

Les Italiens ont amené avec eux, au début, des spécialistes du travail à la lampe, produisant notamment des « figulines » d'émail, improprement appelées « verres filés » ; ce sont de petits sujets parfois profanes mais le plus souvent aimablement religieux. On a trouvé la trace et le nom d'un grand nombre d'émailleurs (52 familles au moins) car, en dehors des spécialistes, nombres de paysans et paysannes ont appris à travailler l'émail à la veillée (« *nids d'émailleurs* »). Pour fabriquer ces charmants objets, il suffit d'une étable, d'une lampe à huile avec un petit soufflet à pied pour aviver la flamme, de quelques pinces rondes ou pointues. Ils font de la vente au passage (boutiques, relais, etc.), aux couventines (crèches, paradis, etc.). Les Altaristes fournissent la matière première à partir de 1593. Les patenostriers (Pater noster), fabricants de chapelets, boutons, chaînes, colliers, bracelets, se forment en corporation. Leurs statuts datent de 1593. Ils tenteront aussi de fabriquer la matière brute, d'où conflits avec les verriers.

Le 16<sup>ème</sup> siècle a été le grand siècle de la verrerie lorraine, qui s'est endormie pour un temps au 17<sup>ème</sup>. C'est du milieu du 16<sup>ème</sup> au milieu du 17<sup>ème</sup> que l'on verra au contraire s'épanouir la plus belle verrerie nivernaise qui plus tard se commercialisera.

### **Les Normandies**

Pour Le Vaillant de la Fieffe, célèbre historien normand du verre normand qui écrit dans les années 1850 à 1870, il est acquis que dès le 10<sup>ème</sup> siècle, les ducs souverains de Normandie avaient créé des privilèges en faveur des verriers de grand verre, privilèges dont bénéficièrent quatre familles : les Brossard, les Coqueray, les Bongars et les Levaillant. Ce sont des gentilshommes verriers d'origine

picarde. Installés dans la forêt de Lyons, ils régneront sur la Haute Normandie pratiquement jusqu'à la Révolution.

### Immigrés en Normandie

- Assez tôt, vers le milieu du 16<sup>ème</sup> siècle, on voit arriver en Normandie, dans la région de l'Orne et du Perche, des familles verrières nouvelles, lorraines et picardes, vénitiennes et altaristes travaillant à la façon de Venise, et des Languedociens de menu verre d'abord, les Virgille, fabricant du verre clair (blanc). Ces derniers enseigneront aux Normands le bon usage du savon des verriers
- Au milieu du 17<sup>ème</sup> siècle (1646), en Haute Normandie, d'autres Italiens, les Bornolo
- Durant tout le 17<sup>ème</sup> siècle, dans l'agglomération rouennaise, des Altaristes (Sarode) vers 1600, un Aixois (Garsonnet), des Languedociens (les Azémar et les Girard).

C'est le 17<sup>ème</sup> siècle qui sera le grand siècle des verriers et de la verrerie normande. Le Vaillant de la Fieffe considère que la Normandie est la région qui a connu le plus grand nombre de verreries. Il n'en recense pas moins de 97 au cours du temps. Au moment de la Révolution de 1789, 25 restaient en activité. 12 s'éteignirent alors pour toujours, certaines se déplacèrent, choisirent le charbon, puis la mécanique. Pour la plupart des gentilshommes verriers normands, ce fut une catastrophe.

Parmi toutes ces verreries, un exemple : la verrerie des Routhieux, dans la forêt de Lyons, exploitée dès 1300 par Adrien Le Vaillant du Buisson, a fait vivre en moyenne plus de 400 ouvriers de toute nature, à l'année, ce pourquoi elle consommait annuellement 10 000 stères de bois (une petite verrerie de 30 ouvriers consommait 1500 stères). Elle n'éteindra ses feux qu'à la Révolution.

Voici que nous abordons une contrée des plus calmes, des plus paisibles. Le drame n'y surgit pas ; il arrive que le feu couve, mais il n'en résulte que des procès.

Il peut bien évidemment surgir de gros problèmes. Les membres d'un atelier s'engageaient, sur leur honneur de gentilshommes (...et par contrat écrit !), à donner leur temps et leur travail au maître verrier pour toute la durée d'une réveillée – durée relativement variable, mais prévisible. Si les gentilshommes verriers rompaient cet engagement, en particulier au profit d'une autre verrerie, ils étaient poursuivis...et mis en prison ! Mais si c'était au profit d'une verrerie hors de France, notamment en Hollande pour y porter les « secrets français », la peine de mort était requise et devenait règle commune.

L'atelier « noble », qui existait dans les grosses verreries, se composait en principe de 8 gentilshommes verriers, qui seuls, par privilège, avaient le droit de fabriquer du verre à la fêrle (avec 2 cueilleurs, 3 bossiers et 3 ouvriers dont dépendait toute la réussite de l'opération). Science et dextérité assuraient l'achèvement de ce grand disque « à boudine ». Quelques enfants, fils ou parents des gentilshommes verriers, petits pages d'une dizaine d'années, venaient faire là gratuitement leur « tissage ».

Quand la réveillée va s'établir, on signe un contrat entre le maître et le personnel, contrat où tout est prévu, notamment les appointements, suivant la fonction et les aptitudes. Le marché conclu, le maître de verrerie fait présent à l'ouvrier – gentilhomme – d'un chapeau brodé au goût du jour, ou d'un pot de vin en argent s'il a déjà un chapeau à la mode.

Dès ce moment, chaque gentilhomme verrier devient l'hôte du maître verrier. Il est logé au château attenant à l'usine ; il a droit au blanchissage, prend ses repas à la table des maîtres de maison ; son cheval et son chien sont confiés aux domestiques de la maison, à l'écurie et au château.

La semaine est de 5 jours et 60 heures, du lundi à 1 heure du matin au samedi à la même heure. La base minimale est de 12 heures par jour pendant lesquelles chaque atelier est tenu de fournir 104 ou 120 verres plats avant le dîner, et autant après.

Il est comme toujours pratiquement impossible de faire des comparaisons entre les appointements de l'époque et les salaires actuels, mais on estime qu'en fin de parcours, un verrier de 30 ans travaillait pour un salaire annuel équivalent à 75 000 F entièrement net de frais (logé, nourri, blanchi).

Il semble que c'est ici que les réveillées furent les plus longues et que quelques interruptions devaient suffire pour réparer les quelques inévitables dommages. Il est vrai qu'il s'agit d'une de ces contrées où le climat est le plus clément !

Voici donc notre gentilhomme verrier qui arrive au four (à une heure du matin ?). Il trouve son déjeuner servi sur une assiette d'étain ou de grosse faïence. Les jours gras, le repas se compose de viande froide du rôti de la veille, de tripes, de foie de veau. Le pain est à discrétion et le cidre coule à flots : il s'agit de gros mangeurs !

Le travail commence tout de suite après le repas. La chaleur est intense, et un petit « tisseur » crie « A boire pour ces Messieurs ! » ; la carafe de cidre, pot de 2 litres au moins, se vidait rapidement.

A l'heure du dîner, nouvel appel ; par trois fois, en dehors du four, près des cuisines « A dîner pour ces Messieurs ! », titre obligatoire.

Chaque gentilhomme passe un haut de chausse avant de se rendre à la salle à manger. Le chef fait servir : soupe copieuse, bon bouilli et « entrée » pour huit personnes. Le repas durait une heure et le travail reprenait.

En fin de journée, chaque gentilhomme verrier rentrait dans ses appartements, faisait une sérieuse toilette. Chacun reprenait alors « *la tenue d'un homme bien né* » et s'en allait s'installer à la table des maîtres de maison. Le souper comportait un énorme rôti, de la salade, des légumes, des desserts et du vin. Les jours maigres étaient respectés ; l'on servait alors au repas du poisson, des œufs et des légumes. Souper convivial. Plaisanteries (de l'époque !). Chansons (souvent rabelaisiennes...) ; « on fait sortir les enfants ». (G. de Folleville)

Le gentilhomme verrier, vêtu le soir de la tenue qu'exigeaient son état et les circonstances (pour toutes celles de la vie de gentilshommes, épée au côté, talons rouges), porte au travail un étrange costume : une longue chemise sans caleçon, descendant sous le genou, et sur laquelle il superpose une demi-chemise dont une ample et longue manche recouvre le bras gauche et peut envelopper la main (cette main est armée d'un touret en fer recouvert de feutre, la droite est libre d'œuvrer). Une coiffe de toile lui couvre la tête (comportant un écran mobile côté four) et de grosses sandales, faciles à déchausser, enferment ses pieds.

Il s'agit là surtout du mode de vie et des habitudes des maîtres verriers de Haute Normandie, grands seigneurs du verre, encore proches des féodaux par leur comportement, ancêtres de nos industriels par l'importance de leurs manufactures. Ils ne doivent pas nous faire oublier ces autres gentilshommes normands que sont les verriers de Basse Normandie. Dans les régions de l'Orne et du Perche normand, dès le début du 16<sup>ème</sup> siècle, on peut imaginer de nombreuses familles

tranquilles, des gentilshommes campagnards, verriers de père en fils, ou en gendre, tels ces Mesenge qui, du 15<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> siècle, semblent avoir vécu paisiblement de leurs terres et de leur art, tout en tenant tête aux Monopoles rouennais, en se battant contre la concurrence – ils font entre autres fermer Savigny et 1658 et le Passais en 1760. Leur vie quotidienne est certainement assez proche de celle des verriers de Haute Normandie, mais dans la pratique on les imagine assez différents : prudents gestionnaires, occupés d'alliances, réfléchis du maintien de leur manufacture entre des mains habiles, capables de soutenir une production valable, modeste et constante.

Tout au long de leur histoire on peut suivre deux phénomènes classiques : alliances entre familles, par mariage ou association, et création de verreries plus ou moins éphémères ; par exemple à Campigny, près de Bayeux, dans la seconde moitié du siècle (entre 1663 et 1668), on trouve 13 mentions attestant la présence de gentilshommes verriers.

C'est à partir des archives de sa famille – verriers dans la Sarthe – que Daphné du Maurier écrit Les souffleurs de verre, roman qui décrit les prémices et les premières années de la Révolution dans une ambiance qui semble très proche des réalités provinciales normandes.

### **Le Centre auvergnat**

Théoriquement, dans les régions limitrophes du Centre auvergnat, il semble que les privilèges accordés aux verriers soient à peu près les mêmes que partout ailleurs. Les conditions climatiques les ont souvent contrariés. De plus, de la fin du 16<sup>ème</sup> siècle à la Révolution, la politique les a fréquemment modifiés. Il y a un décalage dans le temps dans l'évolution de cette société de la France profonde, demeurée archaïque, et de celle dont le siècle des Lumières accélérât les progrès.

Assez tôt dans les monts du Lyonnais et du Four sont apparus des gentilshommes verriers. La forêt étant située en altitude (900 à 1000 mètres), l'enneigement est inévitable. Les réveillées sont brèves, l'épuisement du combustible est cause de migrations constantes et les « artisans » se font vendeurs. Ils vont proposer leur production en plaine, bardés de flacons, annoncés par leurs sonnailles. Leur pauvreté ne leur permettra pas de se défendre et ils disparaîtront au milieu du 18<sup>ème</sup> siècle devant l'usage du charbon de terre.

En Périgord, dans une contrée cependant plus riche, les maîtres verriers, le plus souvent sous-cadets des grands clans verriers languedociens, étaient de modestes et pauvres fabricants de verres communs. Jusqu'au début du 16<sup>ème</sup> siècle, on a bien accusé des « manants » de s'être arrogé – par tierce foi – des titres de noblesse, à moins qu'ils ne se soient attribué le titre après avoir simplement allumé une verrerie. Pas de bourgeois par contre qui aient requis ces titres, et pourtant le maître de verrerie, dit « Grand Bouffleur », gentilhomme, ayant seul le droit de souffler, de manufacturier s'est souvent fait marchand, et ne semble pas avoir dérogé pour autant. En dépit des nombreuses recherches de noblesse, avec le soutien de Louis XIV les privilèges des verriers sont maintenus.

Ceux de la Double verront s'étendre leurs ateliers vers la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, malgré le contact qu'ils gardaient avec leurs parents languedociens. Jaloux de leurs droits et de leurs privilèges, indifférents aux règlements bien qu'ils soient rattachés à la juridiction de Sommières. On peut comprendre l'animosité des paysans du cru admettant mal que « *de pauvres manufacturiers migrants, gens de sac et de corde* » (Dusolier – Saint Saud) qui parfois se louaient comme tâcherons, et dont certains allèrent jusqu'à se faire faux monnayeurs, puissent se réclamer de titres de noblesse. Et pourtant, dans la plupart des cas, il ne s'agit pas d'usurpateurs, mais de gens insouciants de parchemins (A propos, savaient-ils lire ?)

## 18<sup>ème</sup> SIECLE

Le siècle des Lumières est celui de la transformation de l'Europe, celui du progrès technique et de la naissance de l'industrie, celui de la reprise commerciale et de l'expansion économique.

Que se passe-t-il dans le monde verrier ?

Venise n'est plus en quelque sorte qu'une ville touristique qui maintient des créations élégantes, destinées à séduire des clients très divers. En un mot, Venise se survit.

Le cristal de Bohème a séduit toute l'Europe centrale. Ses œuvres de très belle qualité se sont épanouies dans la période baroque. Dès le début du 18<sup>ème</sup> siècle, des créations de plus en plus raffinées envahissent tout le Saint Empire. Mais en Bohème même, le fossé s'est élargi entre les pauvres verriers installés, plus ou moins solitaires, en forêt et près des rivières, et les riches graveurs dont les ateliers à la mode ne désemplissent pas, tels les ateliers des grands peintres. Les principaux centres de gravure sont Nuremberg, Prague, puis la Silésie, enfin Berlin.

En Angleterre, les recherches et les découvertes de Ravenscroft connaissent un tel succès que la concurrence avec les Bohémiens va s'exercer dans toute la première moitié du 18<sup>ème</sup>. Les Pays Bas méridionaux et septentrionaux vont travailler avec et pour la Grande Bretagne.

L'Espagne a une production de plus en plus importante et, bien que la clientèle soit surtout nationale, la production deviendra très riche et variée à la granja.

En France, on peut parler d'un « siècle court » (1715 – 1789). La fin du 17<sup>ème</sup> – à partir de 1665 peut-on dire – et le début du 18<sup>ème</sup> – jusqu'à la mort de Louis XIV –, soit en tout cinquante ans, sont entièrement conditionnés par des mesures colbertistes. On peut constater quels grands changements ces dernières ont apporté dans le monde verrier. Depuis 1665, le roi – et Colbert –, qui ont décidé de concurrencer les miroirs de Venise, apportent leur soutien aux Manufactures Royales des Glaces. Rappelons que les « Manufactures Royales » jouissent d'une protection particulière et d'une tutelle étroite. Elles ont le droit d'avoir un écusson aux armes du roi...et un portier en livrée royale ! Toujours en 1665, on crée le committimus qui donne à tous les agents de la Compagnie des Glaces le droit d'échapper à la justice régulière.

On assistera à la suppression progressive (par un renouvellement) des privilèges concernant les autres fabrications. Au cours du siècle, la plupart des petites verreries maintiendront des productions de gobeletterie commune.

Il y aura deux sortes de petites verreries.

Les plus modestes produiront des verres de fougère, lumineux comme tous les verres potassiques, graciles et gracieux, et très recherchés chez « les snobs du marais » qui, en ces temps de Brinvilliers, y voyaient un antipoison...(ils seraient tombés en poussière au premier contact).

Mais d'autres verreries, manufactures importantes, vont continuer à bénéficier de mesures protectionnistes, notamment celles qui jusqu'au milieu du siècle vont travailler à la façon de Venise, dans des mains italiennes. Orléans, Chaillot et Bayel, les plus importantes, demandent et obtiennent en 1727 que soient renforcés les droits d'imposition sur les ouvrages de « cristal » venant de l'étranger. Ces verreries fonctionnent déjà comme des entreprises plus industrielles qu'artisanales. On aura donc soit des rapports concernant leur gestion, soit des documents anecdotiques.

Bien que dès le 20 novembre 1690 des lettres patentes aient prévu d'établir par tout le royaume des manufactures de verres et cristaux gravés et ciselés, à l'imitation des verres de Bohême, on ne réalisera de tels projets que dans la seconde moitié du siècle, et encore : la taille se limitera à la jambe des verres à boire et à la base de leur coupe – la gravure sera limitée à une frise gracieuse et légère que j'ai souvent qualifiée de gravure « à la française ».

Les catalogues du 18<sup>ème</sup> siècle témoignent de cette évolution. On a l'exemple d'un catalogue de Bayel en 1720, où tous les objets sont traités à la façon de Venise, et d'un catalogue identique de 1780, où les mêmes objets sont traités à la façon de Bohême.

Ce qui a surtout changé, c'est la forme industrielle et commerciale que prend le marché (et la société du verre) au 18<sup>ème</sup> siècle. Il va de soi que la fabrication des miroirs, qui nécessite des emplacements, des machines et des capitaux, va tomber entre les mains des grands propriétaires de domaines forestiers, des financiers, des spéculateurs. De nouveaux privilèges vont leur être accordés, et notamment celui qui consiste à leur concéder une autorisation exceptionnelle : la seule fabrication annexe autorisée aux verriers de grand verre et de miroirs est celle des bouteilles, qui va prendre une gigantesque extension, notamment dans la fabrication au charbon. Les fabriques vont donc se rapprocher des mines de charbon, ou des ports qui grouperont le charbon, l'embouteillage et l'expédition.

Nous voici à une nouvelle modification de la société verrière. Nouvelle migration, entreprises importantes, melting-pot. Les coutumes et les traditions s'entremêlent ou se heurtent. Le monde de la machine est proche.

Les études historiques de ce monde pré-industriel ne sont pas nombreuses (Maurice Hamon, Dominique Perrins, Au cœur du 18<sup>ème</sup> siècle industriel) : « *On ne passe pas directement d'une économie agricole au monde de l'usine ; tout est à créer : techniques de production, modes de gestion, relations sociales... Une manufacture comme celle de Saint Gobain se développant dans un village picard va lui faire connaître les aléas de la condition ouvrière, les transformations de la vie villageoise dans la vie quotidienne et la vie religieuse, l'instruction, la durée du travail, la justice, et même l'hygiène et l'inventaire des fortunes !...* ».

Mais dans la seconde partie du 18<sup>ème</sup> siècle, alors que le cristal au plomb (à l'oxyde de plomb) est depuis les dernières années du 17<sup>ème</sup> sur toutes les tables anglaises, alors qu'il a commencé de conquérir le continent sous le nom de cristal anglais au début du 18<sup>ème</sup>, il mettra longtemps à s'imposer en France. Des recherches se font un peu partout à partir de 1755 ; elles se précisent à Saint Louis (1762 – 1767) où des verriers bohémiens chassés par la misère sont venus remplacer les ouvriers lorrains partis ailleurs. Les premières pièces de cristal anglais nées en France sont exécutées par des émigrés bohémiens ! C'est déjà l'Europe.

Après le blocus continental, on va pudiquement oublier l'appellation cristal anglais. On continuera de dire « cristal au plomb », ce qui n'est guère séduisant.

Baccarat, verrerie traditionnelle, allumée en 1764, est entièrement transformée en cristallerie (au plomb) à partir de 1816 – 1819. Son modernisme dépassera celui de la cristallerie du Creusot – Montcenis, jadis créée pour Marie Antoinette. Saint Louis et Baccarat s'uniront par une association ponctuelle qui rachètera, puis éteindra le Creusot en 1830 – 1832. Ils décideront ensemble de l'appellation « cristal » (à 24% !). Une sorte de légende va dès lors attribuer aux Français l'invention du cristal (tout court !).

Une des caractéristiques des cristalleries du type de Baccarat est de tenir compte des problèmes sociaux qui peuvent subsister dans leurs entreprises au 19<sup>ème</sup> siècle, étayés sur la notion que

conservent les verriers d'échapper au sort commun du monde ouvrier. Des grèves se manifesteront un peu partout, souvent graves, mais à Baccarat on les évite au maximum en les prévenant par des œuvres sociales.

\*\*\*

## EN GUISE DE CONCLUSION

*« Le dernier jour de la campagne est marqué par une scène mélancolique, c'est l'extinction des feux, ou ce qu'on appelait « faire four mort ». A l'ordinaire le travail s'est continué de minuit à 8 heures du matin. Les dernières pièces fabriquées sont consacrées en cadeaux à donner, parfois bénitier de chevet à la dame ou à la mère de famille, souvent chanterelle, petit instrument de musique à large paroi mince et translucide, qui vibre comme une languette d'harmonium, aux gracieuses fillettes... Travail libre pour chacun.*

*A un moment, évidemment solennel, le doyen des verriers frappe trois coups de sa canne de fer sur une marbrière suspendue au mur. « C'est l'arrêt du four ». Tous les bruits joyeux des outils se taisent. On retire à l'aide de l'espalourde (grande écuelle en fer emmanchée d'une longue tige) le verre fondu qui reste dans les creusets. Les outils et tout ce qui ornait l'atelier sont soigneusement emballés. C'est l'agonie du fourneau qui commence. Peu à peu la flamme se retire à l'intérieur, c'est l'éclipse du petit firmament ; cette flamme passe par toutes les phases de couleurs ; son or devient rougeâtre, vert glauque, couleur de fer, pour finir au noir calciné... »*

L'abbé de Colomb, dans l'article d'Amédée Muzac  
L'art du verre en Limousin, 1908